

## LA FIN DES NÉGOCIATIONS « PAC POST 2022 » FIN MAI ? UNE NÉCESSITÉ POUR BOUCLER LE PLAN STRATÉGIQUE WALLON !

Ces 26 et 27 mai aura lieu un conseil des ministres européens de l'agriculture. La présidence portugaise espère y clôturer les négociations du trilogue pour la PAC post 2022. Pour cela, il faudra que les trois instances (commission, parlement et conseil) mettent chacune de l'eau dans leur vin et que les États membres acceptent de faire des compromis.

Pour la FUGEA, il est grand temps de recevoir les balises européennes afin de pouvoir construire un plan stratégique régional ambitieux et réaliste. Actuellement, les lignes directrices au niveau européen restent trop floues que pour négocier un accord au niveau wallon.

Malgré les inconnues, notre syndicat milite depuis des mois pour atteindre un juste équilibre entre les différentes enveloppes de la PAC. En effet, notre agriculture a besoin d'une aide au revenu, forte couplée à d'importants soutiens pour amorcer la transition vers une agriculture durable. À titre d'exemple, pour le secteur de la viande, la FUGEA se bat pour garder l'aide couplée à 21,8 % de l'enveloppe du pilier 1, tout en mettant en place une aide à l'autonomie fourragère via les éco-régimes.



Si la FUGEA soutient le maintien de l'aide couplée, elle soutient également une profonde réforme de celle-ci avec une suppression des références, l'instauration d'une aide liée aux vèlages et la mise en place d'un plafonnement de 100 primes par unité de travail. Selon nous, ces ajustements participeront au maintien des prairies permanentes dans notre région et, par conséquent, à la lutte contre le changement climatique et le déclin de la biodiversité. À contrario, l'abandon de cette aide au revenu poussera de nombreux agriculteurs à abandonner cette spéculation et à labourer leurs prairies permanentes pour accueillir des cultures industrielles ou des sapins de Noël. Ainsi, on voit que la sauvegarde de notre environnement passera inévitablement par un soutien actif à nos élevages.

Pour la FUGEA, seule l'agriculture paysanne apporte une solution réaliste et durable pour amorcer la transition (indispensable) du secteur. Au-delà d'être familiale, l'agriculture paysanne est une agriculture enracinée sur des territoires spécifiques, qui s'inscrit dans le respect de l'environnement, la conservation du tissu social et, évidemment, dans la rentabilité économique à travers des filières plus courtes.

Si nous soutenons l'agriculture paysanne, c'est parce que les autres modèles dérivent trop souvent vers des logiques d'intensification basées sur un usage important de capitaux et d'intrants chimiques. Ces modèles peuvent mener à une spécialisation parfois excessive sur une culture ou un élevage, au détriment de la diversité des productions. Cette forme d'agriculture ne peut plus être caractérisée comme paysanne.

Aujourd'hui, l'agriculture paysanne est un symbole de modernité face aux défis alimentaire, climatique, environnemental et de création d'emplois en milieu rural ! Elle est capable d'innover pour produire plus et mieux grâce à des pratiques de production améliorées, tout en préservant l'environnement. Pour la FUGEA, c'est cette agriculture qui doit être soutenue dans la PAC post 2022.

« Aujourd'hui, l'agriculture paysanne est un symbole de modernité face aux défis alimentaire, climatique, environnemental et de création d'emplois en milieu rural ! »